Garantie Annulation WEP



Art. 1 - Objet

La présente Garantie d'annulation WEP (ci-après, la « Garantie ») permet au participant de se désister du programme auquel il est inscrit sans frais jusqu'à 72 (soixante-douze) heures avant le début officiel du programme, sans devoir fournir de motif. Pour les programmes High School uniquement : si la date de départ n'est pas encore connue au moment de l'annulation, la date de référence sera fixée au 1er septembre pour les départs d'été et au 1er février pour les départs d'hiver.

Art. 2 – Champs d'application

La Garantie est personnelle et non transférable. Elle permet uniquement l'annulation du programme réservé. Elle couvre exclusivement les services inclus dans le programme et ne s'étend pas aux services externes, notamment (sans limitation):

- les frais de visa
- les assurances
- les frais de transport
- les dépenses personnelles
- tout autre coût supporté directement par le participant

Art. 3 – Prix et souscription

Le coût de la Garantie est fixé à 6 % du prix total du programme choisi.

Ce montant est:

- facturé une seule fois lors de l'inscription
- payable en même temps que le premier acompte
- immédiatement exigible

La Garantie doit être souscrite au moment de l'inscription au programme

Art. 4 – Effets du désistement

En cas de désistement valable exercé dans le délai prévu à l'article 1 :

- WEP remboursera, dans un délai de 30 jours, les montants versés pour le programme
- À l'exception de frais fixes de traitement de :

1. - 1.800 € pour les programmes High School et Études Supérieures
2. - 500 € pour les séjours linguistiques et programmes Au Pair, Teacher Assistant et Working Holiday

Art. 5 – Modalités d'exercice du désistement

Le désistement doit être communiqué exclusivement par e-mail à l'adresse info@wep.fr

Pour être pris en compte dans le délai de 72 heures :

- le message doit être reçu par WEP du lundi au vendredi entre 9h00 et 16h30
- seule la réception effective pendant les heures ouvrables fait foi

Les communications reçues en dehors de ces horaires sont réputées reçues le premier jour ouvrable suivant.

WEP adressera au participant une confirmation écrite de la réception du désistement ainsi que les modalités de remboursement.

Art. 6 – Droits légaux

La présente Garantie s'applique sans préjudice des dispositions impératives du droit français, et notamment :

- **du Code de la consommation**, en particulier les dispositions relatives à la protection des consommateurs et au droit de rétractation pour les contrats conclus à distance ou hors établissement (articles L221-18 et suivants)
- **du Code du tourisme**, notamment les dispositions relatives aux voyages à forfait et prestations de voyage liées issues de la transposition de la directive (UE) 2015/2302

La Garantie ne limite ni ne porte atteinte aux droits des voyageurs prévus par la législation française applicable.

Art. 7 – Droit applicable

La présente Garantie est régie par le droit français.

Pour toute question non expressément prévue, les Conditions Générales de WEP s'appliquent, sous réserve de leur conformité aux dispositions impératives du droit français.